

Covid-19, informations et règles de conduite pour les contacts familiaux

Fiche d'informations pour la lutte contre les maladies infectieuses établie par les médecins experts dans le domaine

Qu'implique le fait d'être le contact familial d'une personne ayant le Covid-19 ?

Vous recevrez cette information car une personne avec qui vous vivez ou avec qui vous avez vécu a contracté le Covid-19 et vous avez donc pu être exposé-e. Cela signifie que vous pouvez risquer de tomber malade. Afin de réduire le risque de propagation de l'infection et de contamination d'autres personnes, vous devez suivre certaines règles de conduite (voir ci-dessous).

Qu'est-ce que le Covid-19 ?

La COVID-19 est une infection virale qui entraîne habituellement des symptômes bénins tels qu'un rhume, des maux de gorge, une toux et de la fièvre, mais certaines personnes peuvent tomber gravement malades et développer des problèmes respiratoires nécessitant une hospitalisation. D'autres symptômes peuvent être des douleurs musculaires, des maux de gorge, des maux de tête, de la fatigue, une altération de l'odorat et du goût ainsi que des maux d'estomac associés à une diarrhée.

Comment se propage le Covid-19 ?

La Covid-19 se transmet par gouttelettes et par contact. Lorsqu'une personne tousse, éternue, parle, chante ou crie, des gouttelettes infectieuses peuvent rester en suspension dans l'air. Toute personne présente à proximité peut alors être infectée. Lorsque les gouttelettes se déposent ensuite sur des surfaces ou des objets, les agents infectieux peuvent être transmis à partir de ces surfaces et objets, généralement par les mains. Une personne infectée peut en infecter d'autres avant même que les symptômes se manifestent. La période entre la contamination et l'apparition des premiers symptômes (le délai d'incubation) varie de 2 à 14 jours. Le plus souvent, ce délai est de cinq jours.

Quelles sont les règles de conduite pour les contacts familiaux ?

En vertu de la loi suédoise relative à la protection contre les maladies infectieuses, la Covid-19 est une maladie dangereuse pour la santé et la société. En tant que contact familial d'une personne malade de la Covid-19, vous êtes considéré(e) comme un cas suspect susceptible d'être contagieux. Pour empêcher la propagation de l'infection, vous devez donc suivre certaines règles de conduite durant la période qui vous est indiquée.

Conformément à ces règles de conduite :

- Vous ne devez pas vous rendre au travail, à l'école ou à la maternelle. Le télétravail et l'enseignement à distance sont d'excellentes alternatives. S'il vous est impossible de travailler chez vous, vous pouvez demander l'allocation pour les personnes porteuses d'infection auprès de l'Agence suédoise de la sécurité sociale. Vous ne devez pas non plus participer à des activités de loisir où vous êtes en contact avec d'autres personnes, par exemple des entraînements sportifs.
- Vous devez suivre des règles d'hygiène spécifiques : lavez-vous soigneusement et régulièrement les mains, tousssez dans votre coude ou dans un mouchoir, et pas en direction d'autres personnes.
- Vous devez signaler que vous êtes un contact familial d'une personne malade de la Covid-19 lors de vos contacts avec le personnel de santé.

Il incombe au tuteur légal de veiller à ce que les enfants du foyer suivent les présentes règles de conduite. Lors de contacts avec du personnel de santé, le tuteur légal est tenu de l'informer que l'enfant est un contact familial d'une personne malade de la Covid-19.

Que dois-je faire pour protéger les autres contre l'infection ?

Selon la loi suédoise relative à la protection contre les maladies infectieuses, toute personne atteinte ou soupçonnée d'être atteinte d'une maladie infectieuse doit faire tout ce qui est nécessaire pour protéger les autres contre l'infection (ce qu'on appelle le devoir de protection). Cela signifie que

smittskyddsenheten

Centrallasarettet, 351 85 Växjö. ☎0470-588278

pendant la période où vous devez suivre des règles de conduite, vous ne devez pas rencontrer d'autres personnes que celles qui vivent avec vous et ne pas utiliser les transports en commun. Vous pouvez sortir de chez vous tant que vous gardez vos distances avec les autres. Vous pouvez faire les achats nécessaires, par exemple, au supermarché et à la pharmacie, etc. Si vous êtes en contact étroit avec du personnel soignant, y compris les aides à domicile, veuillez signaler que vous êtes un contact familial d'une personne malade de la Covid-19.

Pendant combien de temps ces règles de conduite s'appliquent-elles ?

Dès que vous en êtes informé, jusqu'à ce que 7 jours se soient écoulés à compter de la date où votre contact familial malade de la Covid-19 a été testé. Ensuite, vous pourrez retourner au travail ou à l'école si vous n'avez toujours pas de symptômes. Toutefois, si vous avez fait un test PCR, vous devez attendre les résultats.

Pendant encore 7 jours, vous devrez surveiller l'éventuelle apparition de symptômes, réduire vos contacts au minimum en dehors du travail et de l'école, et vous abstenir d'activités de loisir.

Quelles sont les personnes non-concernées par ces règles de conduite ?

Les personnes qui, au cours des six derniers mois, ont contracté la Covid-19 ou bien qui ont reçu la deuxième dose de vaccin depuis au moins deux semaines sont exemptées de ces règles de conduite et peuvent notamment continuer à aller au travail ou à l'école.

Dois-je me faire tester alors que je suis contact familial sans symptômes ?

En tant que contact familial, vous devez vous faire tester conformément aux directives régionales, même si vous n'avez pas de symptômes. Si vous avez fait un test PCR, vous devez en attendre les résultats avant de retourner au travail ou dans un établissement scolaire.

Si vous travaillez auprès de personnes âgées ou dans le domaine de la santé auprès de groupes de patients particulièrement vulnérables, si vous avez reçu les 2 doses de vaccin ou si vous avez contracté la Covid-19 depuis moins de 6 mois vous êtes exempté de ces règles de conduite, mais vous devez cependant vous faire tester conformément aux directives locales.

Que dois-je faire en cas de symptômes ?

Si vous ressentez des symptômes pendant cette période, faites le test et restez chez vous jusqu'à réception des résultats, même si vous devez rester à la maison plus de 7 jours.

Que faire si j'ai besoin de soins pour la Covid-19 ou une autre maladie ?

Vous ne devez pas vous rendre directement dans un centre de soins / d'urgence de proximité / à l'hôpital. Contactez tout d'abord le 1177 Vårdguiden qui vous informera que faire et où se rendre et informez le personnel que vous êtes le contact familial d'une personne contaminée par le Covid-19. Si votre état de santé devient critique, appelez le 112.

Comment faire appel de la décision me forçant à suivre des règles de conduites ?

Si vous êtes contre une règle de conduite qui vous a été imposée, vous pouvez contacter le médecin spécialiste des maladies infectieuses de votre région.